

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE A UN PROJET DE PARC EOLIEN SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE CHAMBONCHARD ET D'EVAUX-LES-BAINS

Par arrêté préfectoral en date du 3 août 2022, une enquête publique est prescrite en mairies de CHAMBONCHARD et d'EVAUX-LES-BAINS durant 34 jours, **soit du jeudi 6 octobre 2022 à 9 h au mardi 8 novembre 2022 à 17 h**, sur un projet de parc éolien, objet de la demande d'autorisation environnementale est présentée par la SAS SEPE AERODIS CHAMBONCHARD dont le siège est 9, boulevard de Dunkerque – Immeuble Grand Large 2 - 13 002 MARSEILLE.

Le dossier comprend notamment une étude d'impact, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) ainsi que le mémoire en réponse du porteur de projet à cet avis.

**Pendant toute la durée de l'enquête, il sera tenu à la disposition du public, sous format papier, en mairies de CHAMBONCHARD (siège de l'enquête) et d'EVAUX-LES-BAINS, aux heures habituelles d'ouverture au public, à l'exception des jours fériés, soit :**

**Mairie de CHAMBONCHARD :**

- le mardi : de 8 h30 à 12 h30,
- le jeudi : de 13 h30 à 17 h30,

**Mairie d'EVAUX-LES-BAINS :**

- le lundi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 17h30,
- le mardi : de 9 h à 12 h et de 13h30 à 17 h,
- le mercredi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h30,
- le jeudi : de 9 h à 12 h et de 13h30 à 17 h,
- le vendredi : de 9 h à 12 h et de 14h à 16 h.

**Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'État dans la Creuse ([www.creuse.gouv.fr](http://www.creuse.gouv.fr), rubrique « enquêtes publiques »).**

**Pendant toute la durée de l'enquête (et jusqu'à sa clôture), le public pourra formuler ses observations :**

- soit sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet dans les mairies de Chambonchard et d'Evaux-les-Bains,
- soit par courrier adressé en mairie de Chambonchard, siège de l'enquête, à l'attention du Président de la commission d'enquête,
- soit par courriel à l'adresse suivante : [enquete-publique-4144@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4144@registre-dematerialise.fr)
- soit sur le registre électronique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4144>

**Une commission d'enquête, constituée de M. Alain DETEIX, président, de Mmes Marie-Françoise MARCON et Marylin MONBUREAU, membres, a été désignée par le tribunal administratif de Limoges pour conduire cette enquête publique. Ses membres se tiendront à la disposition du public, ensemble ou à tour de rôle, pour recevoir ses observations, au cours des permanences qu'ils assureront :**

**en mairie de CHAMBONCHARD :**

- le jeudi 6 octobre 2022, de 14 h à 17 h,
- le mardi 18 octobre 2022 de 9 h à 12 h,
- le samedi 22 octobre 2022 de 9 h à 12 h,
- le jeudi 27 octobre 2022, de 14 h à 17 h,
- le mardi 8 novembre 2022 de 9 h à 12 h,

**en mairie d'EVAUX-LES-BAINS :**

- le jeudi 6 octobre 2022, de 9 h à 12 h,
- le jeudi 27 octobre 2022, de 9 h à 12 h,
- le mardi 8 novembre 2022, de 14 h à 17 h.

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairies de Chambonchard et d'Evaux-les-Bains, à la Préfecture de la Creuse (bureau des procédures environnementales) et sur le site des services de l'État dans la Creuse ([www.creuse.gouv.fr](http://www.creuse.gouv.fr)).

**Toute information concernant le dossier peut être obtenue auprès de Mme Capucine SANCHEZ, responsable du projet (tél : 07.85.23.35.31, courriel : [c\\_sanchez@iberdrola.fr](mailto:c_sanchez@iberdrola.fr)).**

A l'issue de la procédure, la préfète de la Creuse prendra une décision sous forme d'un arrêté autorisant le projet, lequel sera assorti, le cas échéant, de prescriptions spécifiques, ou portant refus d'autorisation.